



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20220712-32-2022-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

**DELIBÉRATION N°32 - 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze juillet,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Étaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire), Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Némie LECKI, Michel RAES, Ahmed LAFRIZI, Marina CAMAGNA, Josette DAMBREVILLE, Virginie SARTEUR, Sylvie DUPOUY, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Anthony ARCIERO, Christine SEDE, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés** : Maryse GUILBERT donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS  
Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Nadine RACAULT donne pouvoir à Némie LECKI  
Eric SZWEC donne pouvoir à Michel RAES  
Jean-Jacques BIZERAY donne pouvoir à Josette DAMBREVILLE  
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX  
Laurent CARLIER donne pouvoir à Géraldine PEUCHET  
Annie PANNIER donne pouvoir à François VARLET

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CAMAGNA

**CONVENTION POUR L'OUVERTURE DU SYSTÈME D'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CARPF**

Le Système d'Information Géographique (SIG) est un ensemble organisé de matériels informatiques, de logiciels, de données géographiques et de personnel capable de saisir, stocker, mettre à jour, manipuler, analyser et présenter toutes formes d'informations géographiquement référencées.

Le SIG de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (CARPF) est accessible à l'ensemble des directions de la CARPF. Il dispose de données géographiques de référence telles que le cadastre, les limites administratives, le mode d'occupation du sol (MOS), les adresses, les voies, les équipements. Il intègre également des données géographiques métiers, liées à l'aménagement, la mobilité, le développement économique.

Un des vecteurs de diffusion des données géographiques est le portail cartographique ouvert à l'ensemble des agents de la CARPF. L'ouverture du SIG de la CARPF au profit de ses communes membres présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services et dans le partage d'informations géographiques sur un même territoire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les Statuts de la CARPF

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée pour l'ouverture du système d'information géographique aux communes membres de la CARPF.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**